

grand nombre d'entre eux étaient fort heureux d'être sous le commandement d'un homme comme lui quand ils se sont trouvés sans officiers. (*Applaudissements.*) Et il s'agissait de service volontaire. Je le répète, monsieur l'Orateur, si l'on veut remonter le cours de l'histoire, on constatera que le pavillon rouge était déployé lors de cette bataille.

On a beaucoup parlé de la reconnaissance du drapeau canadien, sur la question de savoir s'il est approprié, s'il est légitime, et ainsi de suite. A ce sujet, j'aimerais raconter une expérience personnelle. Il y a une semaine, je marchais devant l'édifice de l'Ouest à côté d'un touriste américain. Les drapeaux des pays du Commonwealth y flottaient. Le touriste américain n'a eu aucun mal à reconnaître le drapeau canadien. Il en était fier. Il a dit: «C'est un drapeau que nous reconnaissons facilement et nous sommes fiers de vous avoir comme voisins».

J'ai déjà participé à ce débat mais je ne m'en excuse aucunement, monsieur l'Orateur. Je suis fier d'être membre du parti conservateur, l'opposition officielle en cette Chambre, parti à qui l'on doit ce débat. Nous avons été fort critiqués à cet égard, surtout à la Chambre; néanmoins, notre parti envisage ce débat comme moyen d'étudier certains modèles et d'aviser aux moyens d'adopter un drapeau national distinctif. Je le répète, je suis fier d'appartenir au parti à qui nous sommes vraiment redevables du débat à la Chambre et du stade où en est ce débat aujourd'hui.

Je voudrais, avec votre permission, consigner au compte rendu quelques-unes des paroles prononcées par l'honorable député d'Acadia (M. Horner), le 23 janvier 1961 et qu'on trouve à la page 1371 du Hansard. On en a dit long à ce sujet et, encore hier, un ministre de la Couronne, un membre du gouvernement, en a parlé; je regrette de voir qu'il n'est pas à son siège en ce moment. L'honorable député d'Acadia avait alors évoqué cette question:

Êtes-vous en faveur d'un drapeau canadien vraiment distinctif? C'est la première question qu'il faudrait poser. Si les réponses affirmatives l'emportent par une majorité écrasante, le gouvernement devrait alors avoir le courage de choisir un drapeau vraiment distinctif. Il pourrait, s'il le veut, instituer un comité semblable au comité de 1945-1946. Je suis convaincu que les personnes ayant déclaré, sur le questionnaire du recensement, que le Canada devrait avoir un drapeau à lui, accepteraient le dessin que choisirait le gouvernement au pouvoir.

Cela met sur le tapis une autre question, monsieur l'Orateur, bien que la Chambre en soit déjà consciente, je pense. Les honorables députés se rendent compte, ces derniers temps, que le modèle de drapeau proposé par le gouvernement n'avait pas été étudié par le gouvernement. Je commence à me demander si le gouvernement avait eu l'occasion même

[M. Gundlock.]

de discuter de ce modèle en particulier. Je commence à me demander si le gouvernement —et quand je dis gouvernement, je veux dire le cabinet—a réellement eu une telle occasion. Je me demande également, monsieur l'Orateur, si ce modèle a été présenté au gouvernement, ou au cabinet, si vous voulez, de la même manière qu'il aurait pu être présenté au caucus du parti au pouvoir et de la même manière qu'il a été présenté à la Chambre des communes: «Le voici; c'est à prendre ou à laisser».

**M. Byrne:** Il ne l'a pas été.

**M. Winkler:** Non, il n'a pas été présenté; c'est exact. C'est ce qu'a déclaré l'honorable député d'York-Humber (M. Cowan).

**M. Byrne:** Il ne sait ce qu'il dit.

**M. Gundlock:** Je n'ai pas dit que cela s'était produit ou non. J'ai seulement dit que je commençais à éprouver des doutes. Je le répète, je suis très fier de prendre aujourd'hui la parole à titre de membre du parti qui a poussé le débat au point actuel, mais je me suis contenté de signaler que je commençais à m'interroger.

**M. Byrne:** Cessez alors de vous inquiéter, car le problème a été discuté à maintes reprises au caucus.

**M. Gundlock:** Je recevrais volontiers tous les renseignements disponibles et je serai heureux d'accorder à l'honorable député une partie de mon temps de parole s'il désire expliquer ce qui s'est passé...

**M. Byrne:** Vous pourriez le faire sans inconvénient, car vous ne dites rien.

**M. Gundlock:** ...et consigner ses observations au compte rendu.

**M. Byrne:** Elles le sont déjà.

**M. Gundlock:** L'honorable député voudrait-il profiter de l'occasion?

**M. Winkler:** Il a peur de le faire.

**M. Byrne:** Mes observations ont déjà été consignées au compte rendu.

**M. Gundlock:** Ma foi, je l'espère. Je n'essaie pas de susciter une controverse. J'exprime mon sentiment avec franchise et honnêteté et, comme je l'ai dit, je me pose certaines questions. Je me demande, en outre, si le premier ministre du Canada et celui de la province de Québec n'ont pas conclu une entente.

**M. Moreau:** Honte!

**M. Gundlock:** Si l'honorable député a des renseignements, je serai heureux d'en être